

# Statement

Minister for  
International  
Trade



# Déclaration

Ministre du  
Commerce  
extérieur

90/59

**SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS**

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DU  
MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,  
JOHN C. CROSBIE,  
PRONONCÉE A LA CONFÉRENCE SUR  
L'EUROPE DE 1992 ET DEVANT  
LE CONSEIL CANADIEN DES PECHES**

**SAINT JOHN'S (TERRE-NEUVE)**

**LE 18 OCTOBRE 1990**

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais m'adresser à vous aujourd'hui pour vous parler tout d'abord de la Conférence sur l'Europe de 1992, et ensuite du problème de la surpêche au-delà de la zone de 200 milles.

Cette réunion à St. John's est la dixième d'une série de conférences, séminaires et ateliers organisés dans tout le pays, en collaboration avec les autorités provinciales, et traitant des défis et des perspectives que la nouvelle Europe présentera aux entreprises canadiennes. Il est fort opportun que la réunion de St. John's ait lieu en même temps que le congrès annuel du Conseil canadien des pêches et pendant le Mois du commerce extérieur.

Permettez-moi de préciser l'importance que revêt le marché de la Communauté européenne pour le Canada:

- \* la CE est le plus grand exportateur au monde et le deuxième importateur;
- \* la CE est notre deuxième partenaire commercial: les exportations canadiennes de 1989 se sont chiffrées à 11 milliards de dollars;
- \* la CE est le marché d'exportation mondial qui connaît la croissance la plus rapide: 16 % au cours des deux dernières années;
- \* les taux de change sont favorables aux exportateurs canadiens;
- \* notre commerce avec la CE donne de l'emploi à 200 000 canadiens;
- \* la CE est notre source la plus importante d'investissements étrangers avec un total cumulatif de 23 milliards de dollars;
- \* en 1989, les touristes des pays de la CE ont dépensé 1,65 milliard de dollars au Canada.

À Terre-Neuve même, la valeur des exportations vers la CE a atteint un total de 150 millions \$ au cours des six premiers mois de 1990, soit près de 20 % des exportations de la province, et le pourcentage le plus élevé parmi toutes les provinces. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Portugal et l'Italie représentent des marchés clés. Au nombre des principales exportations, il y a les minerais, le papier journal et le poisson, surtout la morue salée. De plus, à mesure que les entreprises de produits océaniques de Terre-Neuve prendront de l'expansion, ce qui sera dû en partie au projet Hibernia, le faible pourcentage d'exportations de produits de technologie marine devrait grossir.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a mis sur pied un programme intitulé "Défi 1992" qui s'inscrit lui-même dans le cadre d'une plus vaste initiative sur le plan des échanges connue sous le nom de "Horizon Le Monde". Il s'agit là d'une grande campagne destinée à fournir aux entreprises canadiennes tous les renseignements nécessaires sur les changements qui se produisent en Europe, pour assurer leur compétitivité sur ce marché. Dans

le cadre de "Défi 1992", nous avons lancé une série d'études sur les conséquences qu'aura l'Europe de 1992 pour divers secteurs de l'économie canadienne. Vous examinerez aujourd'hui les résultats de deux de ces études, l'une sur les produits de la pêche, et l'autre sur les télécommunications et les ordinateurs.

La première étude est rendue publique ici, aujourd'hui. Au cours de vos discussions de groupe, vous devriez obtenir des renseignements utiles sur le marché et des suggestions pratiques sur divers sujets tels que, par exemple, comment les alliances stratégiques, que recherchent en Europe les sociétés américaines et japonaises, peuvent contribuer à assurer une meilleure pénétration des marchés; comment mettre au point des produits de créneaux adaptés aux goûts plus complexes des consommateurs européens, sujet qui nécessite une connaissance des nouvelles tendances; et finalement, comment tirer parti de la forte croissance de l'industrie européenne de la restauration rapide....en prenant appui sur votre expérience nord-américaine.

D'autres exportateurs de produits de la pêche vers la CE, comme la Norvège, jouissent de certains avantages, notamment la proximité et des tarifs douaniers plus favorables. Malgré tout, les exportateurs canadiens ont réussi à vendre de grandes quantités de produits à la CE, dont des homards, des crevettes, du saumon et de la morue. En tant que deuxième exportateur de fruits de mer du monde, le Canada peut s'appuyer sur de solides bases pour s'établir sur le marché de la CE.

Les exportateurs canadiens de produits de haute technologie pourraient se heurter, quant à eux, au problème de l'adoption de nouvelles normes de produits. Bien que l'avantage découlant de l'établissement de normes communes pour les pays européens soit évident, il est aussi possible que ces normes constituent un obstacle à l'importation de produits venant de pays tiers ayant des normes différentes. Les normes de la CE sont particulièrement importantes, étant donné qu'elles deviennent souvent des normes mondiales, qui sont rapidement adoptées par plus de 70 pays avec lesquels la CE a conclu des ententes commerciales préférentielles.

Il ne faut pas oublier non plus que la préférence, en matière de marchés publics, continuera d'être accordée aux sociétés qui peuvent fournir des produits dont 50 % du contenu proviennent de la communauté. Si elles veulent s'implanter sur ces marchés, les sociétés canadiennes de télécommunications et d'informatique devront s'assurer une présence en Europe, d'une façon ou d'une autre. Comme pour bon nombre de secteurs, les alliances avec des compagnies de la CE peuvent représenter des atouts certains pour parvenir à pénétrer davantage les marchés.

La première phase de notre programme d'information arrive à sa fin avec cette conférence à St. John's et une autre conférence

qui va avoir lieu bientôt à Toronto. Mon Ministère prépare déjà la deuxième phase qui comprendra de nouveaux séminaires et ateliers qui porteront essentiellement sur les normes, le matériel environnemental et les alliances stratégiques. J'espère que vous voudrez aussi y participer.

Plusieurs d'entre vous vont prendre part à deux missions des provinces de l'Atlantique qui se rendront en Europe ce mois-ci. L'une concerne les produits alimentaires, et l'autre la technologie de pointe. Toutes deux s'inscrivent dans le cadre du programme NEXOS, dont le but est de diversifier la gamme des marchés d'exportation de sociétés canadiennes. Par exemple, 13 compagnies de fruits de mer feront partie du groupe NEXOS (nouveaux exportateurs outre-mer) qui visitera l'Allemagne et la France pour y participer à de grandes foires et bénéficier de conseils des délégués commerciaux sur la façon de faire des affaires dans ces pays.

Les entreprises canadiennes se taillent une place en Europe aujourd'hui et peuvent connaître une plus grande réussite encore à l'avenir. Pour ce faire, il faudra qu'elles comprennent à fond une situation complexe qui évolue rapidement. C'est pourquoi le gouvernement a fait de "l'Europe de 1992" le pivot de sa stratégie commerciale "Horizon Le Monde": afin de vous donner l'information dont vous avez besoin pour prendre les mesures voulues en vue d'accroître vos exportations vers l'Europe.

En ma qualité de ministre du Commerce, je dois souvent me rendre en Europe afin de tenter d'obtenir des marchés plus libres pour les produits canadiens, surtout par l'entremise des Négociations commerciales multilatérales, et pour trouver de nouveaux clients pour ces mêmes produits, comme ce sera d'ailleurs le cas au cours de l'importante mission commerciale que je dirigerai en Union Soviétique la semaine prochaine. Je me suis aussi rendu en Europe plusieurs fois au cours des 18 derniers mois pour une autre raison très importante: pour transmettre le message du Canada s'opposant à la surpêche au-delà de la zone de 200 milles, message qui semble être mieux entendu là-bas.

En octobre dernier, j'ai traité du dossier de la surpêche à la réunion du Conseil canadien des pêches qui s'est tenue à Fredericton. Beaucoup de choses se sont produites depuis lors, et quelques grands progrès ont été réalisés. Nous sommes cependant toujours confrontés à un grave problème. En octobre dernier, nous avons commencé à dialoguer avec la CE sur la question de la surpêche au-delà de la zone de 200 milles. Il n'y a pas eu beaucoup de faits nouveaux depuis le renversement de la politique de la CE à l'égard de l'OPAN, en 1986, suite à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché Commun.

En 1988, la CE s'est opposée à pratiquement tous les contingents fixés par l'OPAN pour 1989, et a établi ses propres contingents

qui s'élevaient à presque 160 000 tonnes, dont 84 000 tonnes de morues du Nord. Au printemps de 1989, la CE a réduit son contingent unilatéral établi pour les morues du Nord, qui a été ramené de 84 000 à 58 400 tonnes, chiffre qui dépasse considérablement ses prises.

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé à la réunion de l'OPAN qui a eu lieu à Bruxelles en septembre 1989, M. Manuel Marin, Commissaire aux pêches de la CE, a indiqué que la Commission se laisserait guider par des considérations relatives à la conservation et à la gestion responsable des ressources. Il n'a pas eu recours à la rhétorique de confrontation des années précédentes. En outre, la CE a fait abstention lors de la plupart des votes concernant les contingents, plutôt que de voter contre eux comme elle le faisait depuis 1986. Restait à voir si la CE accepterait la décision de l'OPAN ou fixerait à nouveau ses propres contingents pour 1990.

En octobre 1989, j'ai annoncé ici, à St. John's, que le Premier ministre avait nommé Alan Beesley au poste d'ambassadeur pour la conservation des ressources marines et qu'il lui avait confié le mandat de mobiliser les ressources du gouvernement du Canada afin de mettre fin à la surpêche au-delà de la zone des 200 milles, mandat qu'il a rempli avec beaucoup de compétence. Au même moment, le Canada annonçait la mise en oeuvre de trois initiatives dans le même sens, en s'appuyant sur son rôle au sein de l'OPAN et sur les politiques adoptées contre la surpêche à la Conférence des premiers ministres de novembre 1987.

Il s'agissait des trois initiatives suivantes: tout d'abord, une démarche diplomatique visant à engager un dialogue sur la question avec la Commission européenne et les États membres de la CE; deuxièmement, un programme d'information du public visant à faire prendre conscience aux publics européens des conséquences économiques et écologiques de la surpêche; troisièmement, une initiative au niveau du droit international, visant à mettre réellement à exécution les dispositions de la Convention sur le droit de la mer portant sur la pêche pratiquée au-delà de la zone des 200 milles. En proposant ces initiatives, le gouvernement reconnaissait qu'il n'est pas facile de mettre fin à la surpêche pratiquée par les flottilles étrangères à l'extérieur de la zone des 200 milles, et qu'il n'existe pas de solution que le Canada pourrait simplement imposer à la communauté internationale.

Le ministre des Pêches et Océans, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons fait valoir avec insistance la position du Canada auprès de membres de la Commission européenne et de ministres des États membres de la CE. Et le Premier ministre a fait de même, en soulevant la question de la surpêche avec des dirigeants européens tels que M. Jacques Delors, Président de la CE, le Président Gonzalez d'Espagne, le Président français, M. François Mitterrand, le Chancelier Kohl,

d'Allemagne et Mme Thatcher, Premier ministre de Grande-Bretagne. Tout cela souligne la très grande importance que mon gouvernement accorde au dossier de la surpêche.

Par ailleurs, l'automne dernier, des groupes extra-gouvernementaux ont fait savoir haut et fort à l'Europe qu'ils s'opposaient à la surpêche pratiquée à l'extérieur de la zone des 200 milles. Parmi ces groupes, mentionnons une délégation de l'industrie et une délégation parlementaire tous partis confondus composée notamment de représentants de la Chambre des communes et des Assemblées législatives de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Les ambassades du Canada ont offert conseils et aide à ces porte-parole. Elles ont également distribué des documents sur la question aux législateurs, aux environnementalistes, aux scientifiques et aux journalistes, pour n'en citer que quelques-uns.

Tout cela s'est fait avec l'aide d'un groupe consultatif formé de pêcheurs ainsi que de représentants de l'industrie et du gouvernement provincial. Le processus de consultation est une constante. D'ailleurs certains d'entre vous, comme Ron Bulmer, le savez pour y avoir participé.

En décembre 1989, le Conseil des ministres des Pêches de la Communauté européenne s'est réuni à Bruxelles pour étudier des propositions formulées par la Commission européenne et portant sur les activités de pêche globales de la CE en 1990, et notamment sur la zone de réglementation de l'OPAN. En 1990, la CE a continué de fixer unilatéralement des contingents sans tenir compte des décisions de l'OPAN, mais elle les a quand même considérablement réduits par rapport aux années précédentes. Les contingents unilatéraux de la CE pour 1990 se sont chiffrés à 59 400 tonnes, ce qui représente une diminution par rapport aux 160 000 tonnes de l'année précédente. Le contingent établi pour la morue du Nord a été ramené de 84 000 à 32 000 tonnes.

Ces efforts encourageants ont cependant été tempérés par le fait que dans certains cas, les contingents que la CE s'était fixés pour 1990 ne représentaient pas une diminution notable par rapport aux prises réelles de 1989. Il y a toutefois eu des réductions non négligeables par rapport aux prises de 1989 pour trois stocks importants : la morue des Grands Bancs du Sud (3NO), la morue du Canada des Grands Bancs (3LNO) et la limande à queue jaune des Grands Bancs (3LNO). Les contingents unilatéraux de la CE pour ces stocks ont totalisé de 500 tonnes, chiffre supérieur à celui que lui avait fixé l'OPAN.

En dépit de ces améliorations, certains problèmes demeurent : premièrement, la CE avait l'intention de pêcher 32 000 tonnes de morue du Nord malgré le moratoire de l'OPAN sur les prises au-delà de la zone de 200 milles; deuxièmement, la CE a de nouveau choisi de faire abstraction de toutes les décisions importantes

de l'OPAN en matière de contingents et de fixer elle-même ses propres contingents, plus élevés, pour 1990; et troisièmement, les pêcheurs et les travailleurs d'usine canadiens se sont heurtés à de graves difficultés dues en partie à la surpêche qui continue à être pratiquée à l'extérieur de la zone de 200 milles. Pour reprendre les propos de Joe Clark à ce moment-là, la CE est dans la bonne voie, mais il lui reste encore beaucoup à faire.

L'industrie de la pêche a également soulevé deux points importants. N'y a-t-il pas un sérieux manque de crédibilité vis-à-vis des contingents de la CE du fait de sa capacité limitée de les faire respecter par ses propres navires à l'extérieur de la zone des 200 milles? Quant aux navires de la flottille des pays non membres de l'OPAN, et plus précisément ceux qui, par commodité, battent pavillon panaméen, par exemple, ne sont-ils pas un élément de plus en plus important du problème de la surpêche? À ces deux questions, la réponse a été «oui».

Telle était la situation devant laquelle M. Valcourt, M. Clark et moi-même nous sommes trouvés lorsque nous avons repris la question de la surpêche au début de 1990. En avril 1990, M. Valcourt et moi avons rencontré John Wilson, ministre irlandais des Pêches et Président du Conseil des ministres des Pêches, ainsi que le Commissaire Marin. Prenant pour point de départ le rapport du groupe d'experts Harris, nous avons discuté de la situation préoccupante de la morue du Nord. Nous avons également réglé les préparatifs de la visite du Commissaire Marin à Ottawa en mai.

Toute la journée du 10 mai, M. Valcourt et moi nous sommes entretenus avec M. Marin et avons conclu la rencontre en compagnie du Premier ministre. Après avoir rencontré le Premier ministre, le Commissaire Marin a dit que la Communauté européenne avait décidé que la conservation des ressources, donc des stocks de poisson, devrait constituer le pivot de sa politique en matière de pêches. Il a ajouté que les positions du Canada et de la CE devraient se rejoindre très bientôt.

Le lendemain, ces entretiens ministériels étaient poursuivis par des hauts représentants, dont l'ambassadeur Beesley et le sous-ministre adjoint des Pêches et des Océans, Victor Rabinovitch, tous deux à la tête de la partie canadienne. La CE a indiqué qu'elle voulait intensifier la coopération scientifique et avoir une plus grande certitude en ce qui concerne les niveaux acceptables de prises. Le Canada a dit vouloir un renforcement de la surveillance et du contrôle des navires pêchant au-delà de la zone de 200 milles et l'application de mesures destinées à empêcher la pêche par la flottille des pays non membres de l'OPAN. Ces entretiens ont débouché sur la formation de trois groupes de travail Canada-CE chargés d'examiner ces questions.

Ces groupes de travail se sont réunis tout l'été en prévision de la conférence annuelle de l'OPAN en septembre. Dans un esprit de coopération et de professionnalisme, ils se sont concentrés sur la recherche de mesures pratiques. Par exemple, le Canada et la CE ont convenu de s'échanger des renseignements sur les activités d'observation de leurs patrouilles aériennes et maritimes. Le but : améliorer la coordination des inspections en mer à l'extérieur de la zone de 200 milles et procéder à des échanges d'inspecteurs à bord des bâtiments de patrouille.

En juillet, lors du Sommet économique, le Premier ministre s'est entretenu avec d'autres dirigeants de pays industrialisés. S'il est vrai que pour faire valoir l'opposition du Canada à la surpêche étrangère, le Premier ministre a surtout usé de diplomatie discrète, il a néanmoins profité du sommet pour demander publiquement à la communauté internationale d'adhérer aux principes sous-jacents à la position du Canada.

Le Premier ministre a incité les participants au Sommet économique à exiger les actions suivantes : coopération internationale en matière de conservation des ressources marines biologiques; reconnaissance de l'importance des organismes de pêche régionaux tels que l'OPAN; et respect des régimes de conservation. Il s'agit là de principes généraux importants. Et jusqu'ici, c'est essentiellement en faisant accepter internationalement ces principes et en s'efforçant de les mettre en pratique que l'on a progressé dans la lutte contre la surpêche à l'extérieur de la zone des 200 milles.

Une autre étape importante a été franchie en ce sens au mois d'août, lors de la visite au Canada du ministre soviétique des Pêches, Nicolai Kotlyar. À cette occasion, MM. Valcourt et Kotlyar ont fait une déclaration conjointe dans laquelle le Canada et l'URSS s'engageaient envers une série de principes favorisant l'efficacité des activités des organismes de pêche régionaux tels que l'OPAN en matière de conservation et de gestion des stocks qui chevauchent la limite de 200 milles. Voici à titre d'exemple l'un de ces principes : «Les États dont les ressortissants pratiquent des activités de pêche en haute mer doivent faire en sorte que ces activités n'aient pas d'effets nuisibles sur les ressources sur lesquelles l'État côtier a juridiction». Autrement dit, la pêche à l'extérieur de la zone de 200 milles ne doit pas nuire aux activités de pêche internes pratiquées à l'intérieur de cette même zone.

Le 5 septembre, j'ai prononcé le premier discours à la conférence de St. John's sur la conservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer, présidée par l'ambassadeur Beesley. La conférence a attiré des représentants des États côtiers qui souffrent, un peu partout dans le monde, de la surpêche en haute mer, soit de stocks qui chevauchent la limite de 200 milles, soit d'espèces à forte migration, comme le thon. Parmi les

participants les plus éminents, mentionnons le Secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Satya Nandan, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au droit de la mer.

À cette conférence, le Canada est parti du point de vue que le but de la conservation et la gestion efficaces des ressources à l'extérieur de la zone des 200 milles est exprimé dans les principes de conduite internationale figurant dans la Convention sur le droit de la mer. Le défi que nous devons relever consiste à faire accepter internationalement les mesures pratiques qui s'imposent pour que la Convention sur le droit de la mer ait les effets voulus. Pour relever ce défi et, par conséquent, assurer l'efficacité de la conservation et de la gestion des pêches en haute mer, il faut absolument une meilleure compréhension et une meilleure coopération internationales.

La conférence de St. John's a fait avancer la réalisation de ces objectifs. Parmi les conclusions, on note un certain appui au principe voulant que la pêche en haute mer ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur les États côtiers et, en ce qui a trait aux stocks qui chevauchent la limite des 200 milles, que les mesures appliquées en haute mer devraient s'harmoniser avec le régime de gestion mis en oeuvre par l'État côtier à l'intérieur de cette limite. Ces conclusions ne sont certes pas du "droit international instantané", mais elles reflètent des opinions de plus en plus répandues sur la façon d'interpréter et d'appliquer la Convention sur le droit de la mer. Le processus est long, mais c'est ainsi qu'évolue le droit international.

Passons maintenant à l'assemblée annuelle de l'OPAN tenue à Halifax en septembre. Elle s'est beaucoup démarquée de celle de l'an dernier, et encore plus de celles tenues en 1986, en 1987 et en 1988. Cette année, le Canada et la CE entretenaient toujours de nettes différences d'opinions, particulièrement en ce qui a trait à la morue du Nord, mais les parties se sont pour la première fois entendues sur plusieurs points importants. En outre, le Canada et la CE ont proposé ensemble certaines grandes initiatives qui ont fait l'unanimité à l'OPAN.

Commençons par les différences. Sur la proposition du Canada, l'OPAN a une fois de plus approuvé un moratoire d'un an sur les prises de morue du Nord à l'extérieur de la zone des 200 milles. Comme par le passé, la CE a voté contre le moratoire. Par ailleurs, elle s'est abstenue de voter en ce qui a trait à deux stocks pour lesquels l'OPAN lui avait attribué des contingents nuls, mais pour lesquels la CE avait fixé des contingents unilatéraux et avait enregistré des prises considérables au cours des dernières années. Les deux stocks en question sont le sébaste (3LN) et la plie grise (3NO), pour lesquels la CE avait unilatéralement fixé, pour 1990, des contingents de 6000 et 1200 tonnes respectivement.

Passons maintenant aux sujets d'entente. En ce qui a trait au contingentement de tous les autres stocks réglementés par l'OPAN la CE a soit voté favorablement, soit participé au consensus. Pour sa part, le Canada a contribué au consensus en se montrant souple là où il le pouvait. La CE a appuyé des contingents pour sept stocks différents dont la morue du sud des Grands Bancs (3NO), la plie du Canada des Grands Bancs (3LNO) et la limande à queue jaune des Grands Bancs (3LNO). Gravement dépeuplés à cause de leur surexploitation à l'extérieur de la zone des 200 milles, ces trois stocks devraient désormais avoir de meilleures chances de se reconstituer, d'où la perspective de meilleures prises pour le Canada et pour les autres membres de l'OPAN.

Au chapitre de la coopération Canada-CE, nous avons parrainé conjointement l'établissement par l'OPAN de groupes de travail sur la surveillance et le contrôle à l'extérieur de la zone des 200 milles et sur le problème de la pêche par les pays non membres de l'OPAN. Ces groupes donneront suite aux travaux faits sur ces deux sujets par les groupes de travail Canada-CE. En effet, si l'on veut rendre plus efficace le régime de conservation et de gestion de l'OPAN, il est crucial que tous ses membres participent à ces travaux.

Où en sommes-nous maintenant? Tout dépendra des résultats de la réunion du Conseil des ministres des Pêches de la CE. Celle-ci respectera-t-elle le moratoire de l'OPAN sur la prise de morues du Nord à l'extérieur des 200 milles? Dans la négative, que fera-t-elle au sujet de son contingent unilatéral, qui s'élève à 32 000 t cette année? La CE respectera-t-elle les décisions de l'OPAN sur lesquelles elle s'est abstenue de voter, soit celles concernant le sébaste des Grands Bancs (3LN), la plie grise des Grands Bancs (3NO) et la morue du Bonnet flamand (3M)?

Les choses dépendront aussi des résultats des travaux des deux groupes de travail de l'OPAN qui s'occupent, l'un de la surveillance et du contrôle, l'autre de la flottille des pays non membres de l'OPAN. Si les travaux du premier sont couronnés de succès, nous pourrions à l'avenir être plus confiants au sujet du respect des contingents convenus. Si le groupe de travail sur la flottille des pays non membres de l'OPAN a du succès, nous diminuerons et éliminerons peut-être complètement une grave menace à la conservation en haute mer, menace qui risque de s'aggraver.

Ceci dit, comment le gouvernement du Canada entend-il poursuivre l'objectif visant à mettre fin à la surpêche pratiquée par les flottilles étrangères? M. Valcourt, M. Clark et moi avons convenu d'une approche à cinq volets qui met à profit les activités de la dernière année et demie :

- (i) nous poursuivrons les pourparlers diplomatiques avec la Communauté européenne;

- (ii) nous continuerons de répéter notre message portant sur l'écologie et le développement durable;
- (iii) nous poursuivrons l'initiative du droit international;
- (iv) nous nous efforcerons d'assurer le succès des travaux des groupes de travail établis cette année;
- (v) nous poursuivrons toutes ces activités de concert avec les représentants des pêcheurs, de l'industrie et des gouvernements provinciaux.

Connaissant l'appui que le Premier ministre a donné à tous nos efforts, je sais qu'il participera à notre démarche chaque fois qu'il lui sera possible de faire avancer la position du Canada.

Cet automne, deux groupes ont déjà porté le message du Canada en Europe. En septembre, la Fédération des coopératives de Terre-Neuve et du Labrador a diffusé en Espagne un message "de peuple à peuple" et ce, de sa propre initiative, même si nous lui avons fourni de l'aide, notamment technique, à sa demande. À ce qu'on dit, la démarche de la fédération a été menée de main de maître.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans, M. Ross Reid, et le député de South Shore (Nouvelle-Écosse), M. Peter McCreath, ont participé aux débats du sous-comité des pêches du Conseil de l'Europe, à Aberdeen. Cette participation faisait suite aux contacts établis par des parlementaires canadiens et européens dans différentes capitales européennes, à l'automne 1989, ainsi qu'à Ottawa en juin 1990.

D'autres porte-parole continueront cet automne de faire passer le message sur le développement durable dans les milieux environnementaux, communautaires, industriels, scientifiques et journalistiques; pour notre part, nous continuerons d'appuyer de telles initiatives, techniquement et d'autres manières, car il importe de prouver la gravité de la surexploitation des ressources en poisson et d'exposer différentes perspectives de solution.

Avons-nous fait des progrès en ce qui a trait à la surexploitation au-delà de 200 milles? Oui, sans aucun doute. Saurons-nous continuer en ce sens? Je le crois. M. Valcourt, M. Clark et moi-même continuerons de poursuivre cet objectif avec l'appui entier du Premier ministre et du gouvernement et, je l'espère, avec celui de l'industrie canadienne de la pêche.